



## Travail sans contrat de travail

Par **erglic**, le 10/11/2011 à 15:29

Je suis un dossier d'un salarié qui suite à un CDD d'un an travaille dans l'entreprise depuis plusieurs années sans contrat de travail, tout en recevant un salaire, et en étant présent dans les organigrammes.

Le salarié est un fonctionnaire détaché, et l'entreprise aimerai bien se servir de la fin du détachement pour se débarrasser du salarié.

Je pense que le salarié doit être considéré en CDI, mais je ne sais pas sur quels textes m'appuyer ?

Est-ce que la fin du détachement pourrait entrainer une rupture du contrat de travail ?

Merci,

Par **P.M.**, le 10/11/2011 à 17:40

Bonjour,

Les dispositions du Code du travail ne s'appliquent pas pour le statut de droit public et il faudrait donc rechercher quelle est la situation exacte du salarié par rapport à son administration qu'à mon avis, il devrait rejoindre à la fin du détachement...

Je lui conseillerais de se rapprocher d'une organisation syndicale de la branche d'activité...